



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **PURESSENTIEL HUILE ESSENTIELLE GINGEMBRE BIO**

Date : 15/11/2011

Version : V1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : PURESSENTIEL HUILE ESSENTIELLE GINGEMBRE BIO

Type de produit : Huile essentielle

Usage : Complément alimentaire

Raison Sociale : TWSWISSPHARMA SARL

Adresse : Rue Saint-léger, 2-CH 1205 Genève

Téléphone : +41 (0)79 852 19 64

Mail : contact@twswisspharma.ch

Numéro d'appel d'urgence : 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

. Principaux dangers :



Xn-nocif

. Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

3. COMPOSITION DU PRODUIT

. Caractérisation chimique :

N°CAS Désignation : 84696-15-1 gingembre, huile essentielle

. **N°EINECS** : 283-634-2

. Indications complémentaires

Nom botanique : Zingiber officinalis

German Flavor Regulation : Natural

CE (Council of Europe) : 489n

FDA : 182.20

FEMA : 2522

Code douanier : 3301.29

FMA : X

FCC : X

RIFM : X

IFRA :

ISO :



4. PREMIERS SECOURS

- . Après inhalation : **Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**
- . Après contact avec la peau : **En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.**
- . Après contact avec les yeux : **Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.**
- . Après ingestion : **Si les troubles persistent, consulter un médecin.**

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- . Moyens d'extinction : **CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**
- . Equipement spécial de sécurité : **Aucune mesure particulière n'est requise.**

6. MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

- . Les précautions individuelles : **Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.**
 - . Mesures pour la protection de l'environnement : **Aucune mesure particulière n'est requise.**
 - . Méthodes de nettoyage/récupération : **Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).**
- Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.**

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

- . Préventions des incendies et des explosions :

Tenir à l'abri des sources d'inflammation – ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Stockage :

- . Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : **Aucune exigence particulière.**
- . Indications concernant le stockage commun : **pas nécessaire.**
- . Autres indications sur les conditions de stockage : **Tenir les emballages hermétiquement fermés.**

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

- . Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : **Sans autre indication, voir point 7.**
- . Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail : **Néant.**
- . Remarques supplémentaires : **Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**

- . Equipement de protection individuel :
- . Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- . Protection respiratoire : **Pas nécessaire.**
- . Protection des mains : **Gants de protection.**
- . Protection des yeux : **Lunettes de protection hermétiques.**



9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- . **Forme** : Liquide.
- . **Couleur** : Jaune clair à jaune ambré.
- . **Odeur** : Caractéristique.

. Changement d'état

. Point de fusion	:	— °C
. Point d'ébullition	:	— °C
. Point d'inflammation	:	72°C
. Danger d'explosion	:	Le produit n'est pas explosif.
. Densité	à 20°C :	0.868 / 0.882
. Masse volumique	à 20°C :	
. Solubilité dans /miscibilité avec l'eau	à 20°C :	Insoluble.

10. STABILITE ET REACTIVITE

- . Décomposition thermique /conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . Réactivités dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- . Produits de décomposition dangereux : Pas de produit de décomposition dangereux connu.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- . Toxicité aiguë :
- . Effet primaire d'irritation :
- . De la peau : Pas d'effet d'irritation.
- . Des yeux : Pas d'effet d'irritation.
- . Sensibilisation : Sensibilisation possible par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- | |
|---|
| . Indications générales : Aucune pollution des eaux connue. |
|---|

13. ELIMINATION

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">. Produit :. Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.. Emballages non nettoyés :. Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales. |
|---|

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

. **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF** (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier/domestique) :

. Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) :

—

. **Transport maritime IMDG** (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

. Classe IMDG :

. **Transport aérien ICAO – TI et IATA – DGR** :

. Classe ICAO/IATA :

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

. Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la communauté Européenne /la « Gefstoffs » = La réglementation sur les produits dangereux.

. Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn-nocif

. **Phrases R** :

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

. **Phrases S** :

S24 Eviter le contact avec la peau.

S37 Porter des gants appropriés.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16. INFORMATIONS DIVERSES

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Service établissant la fiche technique : service législation.